



Non rendu de caution abusive

Par **Audrey**, le **26/11/2009** à **17:54**

Bonjour,rrnJe viens à vous afin de pouvoir régler au plus vite, une histoire importante concernant un non rendu de caution.rnQuelques temps avant de déménager, ma soeur a subi un dégât des eaux, car étant en immeuble sa voisine du dessus à purgé ses radiateurs, ce qui a fait des dégâts auprès de l'appartement en dessous du sien, également.rnPeu de temps après elle a donc rendu son logement, mais l'agence immobilière en a profité pour retaper l'appartement à neuf et ne pas lui rendre sa caution, lui réclamant en plus 200 euros, pour d'autres frais sur l'appartement!rnFrais abusif, car sur la facture, il note 200 euros de lino pour une entrée qui fait même pas 2 mètres carrés!N'était ce pas à l'assurance de prendre ça en compte, plutôt que l'assurance?rnMerci de votre réponse,